

Liste des investissements éligibles au TO 4.1.a "Investissements visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques"

Liste postes	Détail poste	Sous-détail poste	Filières éligibles	Investissements éligibles	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel améliorant les pratiques culturales : matériel pour cultures butées	Toutes filières végétales	Matériel adapté sur planteuse ou buteuse permettant la formation de micro buttes empêchant le ruissellement de l'eau	
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel améliorant les pratiques culturales	Toutes filières végétales	Effaceurs de traces de roues pour en limiter les amorces de formation de ravines	
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel permettant de réduire partiellement le travail du sol	Grandes cultures, horticulture et maraîchage	Matériel permettant de pratiquer le strip-till Matériel de travail sur rang soit en combiné avec le semis soit en décomposé (Croskilette)	
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel végétal : implantation de dispositifs végétalisés (éléments arborés, haies, ripisylvies, ...)	Toutes filières végétales	Plants végétaux Paillage Protection des plants* et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés <i>*concernant la protection des plants il peut s'avérer utile de disposer autour de chacun des plants une protection grillagée "anti-gibier", de même, l'installation de clôtures permet de tenir le bétail à distance durant quelques années, mais l'aide à l'investissement est subordonnée au maintien et à l'entretien de la haie</i>	Ne seront financés exclusivement que des plantations linéaires ou des arbres isolés
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel d'entretien doux	Toutes filières végétales	Echenilloir Lamier Sécateur électrique	
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts, l'enherbement inter-cultures, ou pour les zones de compensation écologique et fertilisation localisée	Viticulture et arboriculture	Semoir pour implantation d'un couvert végétal Matériels d'épamprage mécanique à lanières Fils ou cocons	
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts, l'enherbement inter-cultures, ou pour les zones de compensation écologique et fertilisation localisée	Horticulture, maraîchage, grandes cultures et zones de compensation écologiques	Semoir direct pour implantation de couvert ou sous couvert végétal Equipement spécifique adaptable sur un autre outil de travail du sol pour implantation d'une culture : trémie, distributeur, descentes, éclateurs	Le plafond pour un semoir direct a été fixé à 40 000 €
Fertilité des sols	Lutte contre l'érosion	Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs	Grandes cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage et horticulture	Rouleaux destructeurs de couverts Matériel pour détruire les CIPAN par les rouleaux destructeurs tels que rollkrop, rolo-foca, écorouleaux Gyrobroyeur porté interligne Broyeur (type rollkrop, rolo-foca), Broyeurs tractés Scalpeurs à dents de type TREFFLER ou ECOMULCH glyphomulch Tondeuse portée avec satellite	Sont exclus les déchoueurs à dents et à disques ainsi que des rouleaux Cambridge et cover crop
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts, l'enherbement inter-cultures, ou pour les zones de compensation écologique et fertilisation localisée	Toutes filières végétales	Matériel de semis adaptés pour le semis de cultures intermédiaires sous couvert végétal	Sont exclus les semoirs direct
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Matériel spécifique pour l'implantation de couverts, l'enherbement inter-cultures, ou pour les zones de compensation écologique et fertilisation localisée	Grandes cultures	Semoir spécifique (accessoires d'un autre matériel) pour l'implantation de CIPAN dans des cultures en place	
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Matériels de compostage des effluents	Polyculture-élevage	Composteur retourneur de fumier, retourneur d'andain	
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Matériels de compostage des effluents	Maraîchage et horticulture	Retourneurs d'andain (compostage des matières organiques) Equipement de compostage adaptable sur épandeur Matériel d'homogénéisation	
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Equipements visant à une meilleure répartition des apports	Toutes filières végétales	Pesée sur fourche Pompe doseuse DPAE et l'ajustement des largeurs d'épandage en relation avec la modulation intra parcellaire Outil de pilotage de la fertilisation et d'acquisition des données Pesée embarquée des engrais organiques et minéraux Matériel visant à une meilleure répartition (système de débit proportionnel à l'avancement, limiteur de bordure) et à moduler les apports Localisateurs d'engrais sur le rang	

Liste des investissements éligibles au TO 4.1.a "Investissements visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques"

Liste postes	Détail poste	Sous-détail poste	Filières éligibles	Investissements éligibles	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	outils d'aide à la décision	Toutes filières végétales	GPS, logiciel lié à l'agriculture de précision, logiciel de fertilisation, (outil de pilotage de la fertilisation, ...)	Plafond de 8 000 € pour l'acquisition de GPS et de son logiciel.
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Equipements visant à une meilleure répartition des apports	Grandes cultures	Localisateurs d'engrais et enfouissement de l'engrais	
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Equipements visant à une meilleure répartition des apports	Horticulture et maraîchage	Système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives avec traçabilité	
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation minérale	Equipements visant à une meilleure répartition des apports	Polyculture-élevage	Pesée embarquée des engrais organique : Option de pesée embarquée des effluents d'élevage avec option DPA pour épandeur à fumier Option pompe doseuse DPA avec débitmètre électromagnétique pour tonne à lisier	
Fertilité des sols	Optimisation de la fertilisation organique	Equipements des tonnes à lisier pour enfouissement des effluents liquides ou épandages au plus près du sol	Toutes filières	Enfouisseur à dents Enfouisseur à disques Rampe à pendillards Système d'épandage du lisier sans tonne	
Economie d'eau	Réduction de l'utilisation de l'eau	Utilisation efficiente de l'eau : matériels spécifiques économes en eau	Toutes filières végétales	Système de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales de toiture et de leur utilisation	
Economie d'eau	Réduction de l'utilisation de l'eau	Utilisation efficiente de l'eau : équipement de pilotage des besoins et apports en eau	Toutes filières végétales	Station météorologique Thermo - hygromètre Anémomètre Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau : tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives Sondes tensio-métriques en automatique	
Economie d'eau	Réduction de l'utilisation de l'eau	Equipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle	Arboriculture, maraîchage et horticulture	Vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales avec capteurs d'humidité ou connectée à une station météo Système brise-jets sur équipements existant éventuellement programmable Sondes tensiométriques et logiciel de pilotage de l'irrigation Gâines pour les systèmes de goutte à goutte Régulation électronique pour l'irrigation Systèmes de goutte à goutte pérenne Machine de lavage économe en eau	
Phytoprotecteur	Dispositif de traitement des effluents phytosanitaires	Pour grandes cultures, horticulture et maraîchage	Pour grandes cultures, horticulture et maraîchage	Dispositif de traitement des effluents phytosanitaires : liste des dispositifs de traitement éligibles publiée par le ministère en charge de l'écologie https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000425570&categorieLien=id	
Phytoprotecteur	Optimisation de l'utilisation de produits phyto sanitaires	Kit environnement et équipements du "kit environnement"	Toutes filières végétales	Volucompteur programmable pour éviter le débordement des cuves Buses anti-dérive (conformes à la note de service DGAL/SDQSPV/2019-378 du 16/05/2019) https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-378 Rampes équipées de systèmes anti-goutte Cuve de rinçage	Les équipements sont éligibles sur la base d'un devis pour un pulvérisateur existant avec un plafond de 3 000€ Confère annexe 3 du formulaire de demande de subvention
Phytoprotecteur	Optimisation de l'utilisation de produits phyto sanitaires	Pulvérisateur et matériel spécifique du pulvérisateur	Toutes filières végétales	Système d'autoguidage par satellites GPS avec correction gratuite ou payante ou RTK Coupeure de tronçon couplée à un GPS pour son activation Automatisme "zéro volume mort" permettant une dilution et un rinçage progressif des fonds de cuves Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixes Kit de lavage extérieur embarqué pour le lavage au champ du pulvérisateur Barre d'assistance au guidage et arpentage par correction GPS Système anti-goutte à coupeure pneumatique Système de sélection automatique des buses / buses à pulsation pour la modulation intraparcellaire Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face)	Seule l'installation du guidage automatique sur tracteur est finançable (pas de financement du réseau) Plafond de 8 000 € pour l'acquisition de GPS et de son logiciel. Plafond pour le pulvérisateur : - 15 000€ pour les grandes cultures - et 50% du devis global pour l'arboriculture et la viticulture Confère annexe 2 du formulaire de demande de subvention

Liste des investissements éligibles au TO 4.1.a "Investissements visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques"

Liste postes	Détail poste	Sous-détail poste	Filières éligibles	Investissements éligibles	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
				Systèmes électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires et/ou permettant la traçabilité des produits phytosanitaires Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies Equipement permettant le traitement face par face Panneaux récupérateurs de bouillie Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang	
Phytosanitaire	Alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique	Maraîchage, horticulture et arboriculture	Filets tissés anti-insectes et matériel de support Filets insect proof et matériel de support	
Phytosanitaire	Alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique	Arboriculture, viticulture	Matériel d'éclaircissage mécanique : Matériel de broyage Retrait de résidus	
Phytosanitaire	Alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires	Outils de désherbage alternatif et Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs	Viticulture	Matériel de désherbage mécanique inter-rangs Outils à dents et à disques Matériel de tonte intercept satellites 2 têtes droite et gauche sur bâti Herse étrille Matériel de tonte intercept à lames avec centrale hydraulique Effeuleuse Matériel de tonte Intercept rotatif ou à lame pivotante	
Phytosanitaire	Alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires	Outils de désherbage alternatif et Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs	Grandes cultures, maraîchage et horticulture	Bineuse à dents inter rangs et bineuse inter rangs Bineuse automotrice Option pour les bineuses de précision : dents souples de herse étrilles, moulins à doigts métal ou plastique, brosses en polypropylène, Option pour les bineuses et désherbineuse : correction de dévers sur machine, guidage de précision (autoguidage électrique, autoguidage hydraulique, autopilotage par capteurs optiques, autopilotage par une caméra pour quatre rangs au maximum) Houe rotative Système spécifique de binage sur le rang Système de guidage automatisé pour bineuses Désherbineuse Herse étrille Pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables Matériel spécifique de binage inter-rang Dérouleuse à bâches ou voile Désherbeuse multirang Plateaux de désherbage manuel Broyeurs de fanes de pommes-de-terre et de légumes /Bed weeder Désherbeur thermique Désherbeur électrique	
Phytosanitaire	Alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires	Matériel de lutte thermique (échauffement létal)	Toutes filières végétales	Matériel de type bineuse à gaz Traitement vapeur	
Phytosanitaire	Alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires	Matériels permettant de récupérer la "menue paille" à la moisson	Toutes filières végétales	Récupérateur avec dépôt sur l'andain Récupérateur avec caisson arrière Écimeuse-ramasseuse	Avec obligation de s'engager à ne pas remettre la menue paille au champ (sauf sous forme de fumier composté) confère annexe 4 du formulaire de demande de subvention

Liste des investissements éligibles au TO 4.1.a "Investissements visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques"

Liste postes	Détail poste	Sous-détail poste	Filières éligibles	Investissements éligibles	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
Phytosanitaire	Limiter les pollutions ponctuelles liées aux effluents phytosanitaires	Aire de lavage : équipements de l'aire de lavage	Toutes filières végétales	Aire de lavage plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation et équipée d'un système de récupération de débordements accidentels Débourbeur* Décanteur* Déshuileur* Séparateur d'hydrocarbures* Système de séparation d'eau pluviales* Système de traitement des effluents phytosanitaires (type phytobac ou biobac) *	Une aire de lavage est éligible : - si le demandeur peut prouver qu'elle sera équipée d'un phytobac - si elle est équipée de l'ensemble des équipements mentionnés par le sigle * - et la surface de béton éligible est de 120m ²
Phytosanitaire	Limiter les pollutions ponctuelles liées aux effluents phytosanitaires	Aire de lavage : dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires	Toutes filières végétales	Dispositifs de traitement biologique Ultrafiltration Lit biologique Photo catalyse Osmose inverse et filtration	
Phytosanitaire	Limiter les pollutions ponctuelles liées aux effluents phytosanitaires	Aire de lavage : remplissage	Toutes filières végétales	Cuve tampon et/ou potence de remplissage du pulvérisateur Volucompteur programmable Réserve d'eau surélevée Plateau de stockage avec bac de rétention pour le local phytosanitaire seul l'aménagement intérieur du local est éligible Aménagement d'une paillasse ou plate-forme stable pour préparer les bouillies Matériel de pesée et outils de dosage Réserves de collecte des eaux de pluie et réseau correspondant (équipements à l'échelle des bâtiments de l'exploitation), dimensionnées pour les besoins de l'aire de lavage et/ou de remplissage Volucompteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve	le béton est exclu
Economie d'énergie	Séchage en grange par source d'EnR	Equipements liés à un local de production et d'utilisation d'énergie renouvelable destinée au séchage en grange des fourrages	Toutes filières végétales	Gaine de récupération d'air chaud Panneaux isolants Ventilateurs Cellules et caillebotis Déshumidificateur Griffes Pont roulant	
Economie d'énergie	Séchage en grange par source d'EnR	Séchage des productions végétales (hors fourrages)	Toutes filières végétales	Equipements destinés au séchage des productions végétales (hors fourrages) par une source d'énergie renouvelable : solaire thermique, biomasse	
Economie d'énergie	Isolation des locaux	Isolation des locaux existants, des équipements et des réseaux	Toutes filières élevages Toutes filières végétales éligibles au TO 41a	Matériaux, équipements, matériels et aménagement pour l'isolation des locaux, des équipements et des réseaux de chauffage et de ventilation (hors séchage en grange) à usage agricole (hors panneaux bétons et murs monolithes)	Pour les bâtiments neufs, seuls seront pris en charge les bio-matériaux Ne sont pas considérés comme bâtiments neufs, les bâtiments existants depuis plus de 3 ans à la date d'achèvement des travaux (Cf. CERFA en mairie)
Economie d'énergie	Chauffage et/ou ventilation des bâtiments	Poste de chauffage et ventilation en bâtiment	Toutes filières élevages Toutes filières végétales éligibles au TO 41a	Système de régulation lié au chauffage et/ou à la ventilation des bâtiments	Hors serre et hors bâtiment neuf Ne sont pas considérés comme bâtiments neufs, les bâtiments existants depuis plus de 3 ans à la date d'achèvement des travaux (Cf. CERFA en mairie)
Economie d'énergie	Chauffage et/ou ventilation des bâtiments	Poste de chauffage et ventilation en bâtiment	Toutes filières	Groupes froids Substitution des gaz à effet de serre dans les groupes froids tels que les installations frigorifiques permettant une diminution de la quantité de fluides frigorigènes détenue (limitation du risque GES) et notamment les systèmes à eau glycolée Récupération de chaleur sur les groupes froid permettant de chauffer les salles de réchauffement et de conditionnement (économie d'énergie)	Hors serre et hors bâtiment neuf Ne sont pas considérés comme bâtiments neufs, les bâtiments existants depuis plus de 3 ans à la date d'achèvement des travaux (Cf. CERFA en mairie)
Economie d'énergie	Autres équipements en économie d'énergie	Eclairage spécifique lié à l'économie d'énergie	Toutes filières	Détecteurs de présence Système de contrôle photosensible régulant l'éclairage en fonction de la luminosité extérieure	

Liste des investissements éligibles au TO 4.1.a "Investissements visant à la réduction des impacts environnementaux et climatiques"

Liste postes	Détail poste	Sous-détail poste	Filières éligibles	Investissements éligibles	Plafonds et conditions d'éligibilité spécifiques
Economie d'énergie	Chauffage et/ou ventilation des bâtiments	Energie solaire : chauffe-eau solaire thermique	Toutes filières	Chauffe-eau solaire thermique Matériaux, équipements et matériels pour l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) liée à l'exploitation	
Economie d'énergie	Autres équipements en économie d'énergie	Energie solaire	Toutes filières	Équipements liés à la production et à l'utilisation d'énergie en site isolé et non connectés au réseau d'alimentation électrique (100% de l'énergie doit être valorisée pour les besoins de l'exploitation agricole) (panneaux et trackers)	
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Energie solaire : échangeurs thermiques	Toutes filières	Echangeurs thermiques du type : « air-sol » ou « puits canadiens » « air-air » « air-eau »	
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Energie biomasse : chaudière biomasse	Toutes filières	La chaudière biomasse Chaudière à biomasse d'une puissance inférieure ou égale à 100kW, y compris le silo d'alimentation de la chaudière Systèmes d'alimentation de la chambre de combustion Installations et équipements pour le transport de la chaleur en aval de la chaudière à biomasse	Éligible si au moins 50% au moins de la production de la chaudière est destinée à l'activité agricole (hors logement de l'agriculteur) : bâtiment d'élevage, salle de traite, zone de stockage, locaux divers Le chauffage des serres n'est pas éligible
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Energie biomasse : autre équipement en économie d'énergie	Toutes filières	Broyeur à plaquettes Déchiqueteuse pour la production de copeaux de bois matériel de récolte	Hors serre et hors bâtiment neuf Ne sont pas considérés comme bâtiments neufs, les bâtiments existants depuis plus de 3 ans à la date d'achèvement des travaux (Cf. CERFA en mairie)
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	air/eau	Toutes filières	Pompes à chaleur y compris les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude (correspondant aux chauffe-eaux thermodynamiques) Pompes à chaleur géothermiques	Hors serres Les équipements doivent répondre aux exigences suivantes : NF, installateur QualiPAC, coeff de perf > 3,5
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	air/eau	Toutes filières	Procédé de traitement d'air récupérant, par échange thermique direct, les énergies diffuses présentes dans les activités agricoles (laveur d'air avec pompe à chaleur)	
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	air/eau	Toutes filières	Récupération de l'énergie de l'air et de l'humidité pour générer de la chaleur	
Economie d'énergie	Production d'énergie renouvelable	Méthanisation agricole	Toutes filières	Les équipements pour le pré et le post traitements des digestats en accompagnement d'un projet de méthanisation	
Dépenses immatérielles	Frais généraux	Diagnostic Energie - GES	Toutes filières	Diagnostic Energie - GES	10% du montant éligible des investissements matériels
Dépenses immatérielles	Frais généraux	Autres	Toutes filières	Etudes et diagnostics technico-économiques en lien avec le projet	10% du montant éligible des investissements matériels
Dépenses immatérielles	Frais généraux	autres	Toutes filières	Diagnostics environnementaux multi-enjeux	10% du montant éligible des investissements matériels
Dépenses immatérielles	Frais généraux	autres	Toutes filières	Diagnostics agriculture durable	10% du montant éligible des investissements matériels